



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Français de l'étranger

Question écrite n° 99287

## Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les équivalences de diplôme en Australie et en Nouvelle-Zélande. En effet, dans ces deux pays, l'absence de reconnaissance de diplôme pénalise une grande partie des Français établis dans ces pays. Le 10 juin 2014, à l'occasion d'une question orale sans débat portant sur ce sujet, M. Thierry Mariani avait interrogé le ministre de l'éducation nationale sur l'état des négociations en matière de reconnaissance des diplômes des professions médicales et paramédicales. Dans sa réponse, M. le ministre avait notamment précisé qu'il pouvait exister des accords avec des pays hors de l'Union européenne et de l'espace économique européen et que de tels accords devaient faire l'objet d'un examen, au cas par cas, avec chacun des pays concernés. Par conséquent il souhaiterait savoir si le Gouvernement a engagé des discussions avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, plus précisément en matière de reconnaissance de diplôme dans les domaines sanitaire, technique et juridique. Si tel n'était pas le cas, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'intention du Gouvernement en matière de reconnaissance des diplômes en Australie et en Nouvelle-Zélande.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (11<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99287

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8732

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)